

Fribourg

Autor(en): **G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'instruction publique en Suisse : annuaire**

Band (Jahr): **31/1940 (1940)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique scolaire de la Suisse romande.

Fribourg.

Notre chronique de 1940 ne saurait garder le silence sur la gravité du trouble apporté, dans le domaine de l'école, par la conflagration qui, depuis un an, enserme notre patrie, cet îlot de la paix, libre toujours, et si providentiellement protégé. Il ne peut, toutefois, être question d'aborder ici tels sujets d'ordre semi-politique et scolaire qui semblent trouver un regain d'actualité, comme ce vaste thème de l'« éducation nationale » qui défraya tant de débats et dont notre « Annuaire » s'est occupé, dans son tome de 1916, sans prétendre satisfaire l'opinion en notre Suisse « une et diverse ».

Limitons-nous donc à signaler les moyens adoptés pour parer au désarroi provoqué par la mobilisation de l'armée, dans les écoles primaires privées de leurs maîtres retenus sous les drapeaux ou de leurs locaux réquisitionnés pour les besoins du cantonnement des troupes. Les mesures appliquées, dès la réouverture des classes, en septembre 1939, ont été sanctionnées ou régularisées en vertu d'un arrêté du 22 novembre, fixant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat atteints par les convocations militaires. Un chapitre du dit arrêté renferme les clauses intéressant les instituteurs mobilisés et leur remplacement. On y lit, entre autres :

« Le personnel enseignant des écoles publiques est tenu de remplacer gratuitement les instituteurs en service militaire partout où le système de la demi-fréquentation peut être établi.

» Dans les localités où le « binage » n'est pas possible, il est pourvu à la desservance scolaire par des remplaçants, qui sont rétribués selon les dispositions réglementaires en usage. »

L'arrêté a admis, en outre, le partage par moitié, entre les communes et l'Etat, des frais de suppléance excédant les normes légales, tant qu'une caisse de compensation ne sera pas créée. Cette institution et les multiples arrangements pris sur la base de l'arrêté ont produit les fruits attendus et, dans l'ensemble, la

marche des écoles, si profondément perturbée, tout d'abord, retrouva bientôt son élasticité d'antan. Aussi bien, le Directeur de l'instruction publique daigna-t-il le constater en adressant, par la voie du « Bulletin », ses vœux de Nouvel-An à la grande famille pédagogique fribourgeoise :

« Nous avons, ajouta-t-il, une pensée particulière pour ceux qui, sous les armes, donnent l'exemple du devoir fièrement et joyeusement accompli.

» Notre merci très spécial et nos vives félicitations s'en vont à tous ceux et à celles qui, sans ménager leurs peines et leur santé, ont assumé la tâche de suppléer à l'absence de leurs collègues mobilisés, afin que notre jeunesse ne soit point abandonnée à elle-même, et qui, à l'arrière, s'ingénient à maintenir un niveau optimiste et à rendre l'entr'aide et la charité plus efficaces. Ils servent ainsi le pays d'une façon non moins méritoire et non moins utile. »

L'allusion du chef de notre corps enseignant au concours de l'« arrière » vise assurément les œuvres du soldat auxquelles maintes écoles se sont associées, notamment : la préparation si opportune de sous-vêtements et la collaboration des élèves aux ventes et collectes organisées au profit de l'armée.

Indépendamment de la cueillette des vieux papiers confiée, à Fribourg, aux jeunes éclaireurs et si bien conduite qu'elle produisit la somme de 1400 francs attribuée au service de distribution gratuite de lait pasteurisé dans les écoles, notre ville possède d'autres annexes qui méritent de plus en plus l'adhésion des familles : soupes scolaires, vente de la Saint-Nicolas en faveur des enfants pauvres, œuvre des galoches, colonies de vacances et, surtout, la mutualité scolaire qui groupe aujourd'hui plus de 24 000 élèves, soit à peu près l'effectif des écoles publiques du canton. Cette institution dont la marche fut, d'abord, assez houleuse, peut entrevoir, maintenant, un avenir plein de promesses, à en juger par le seul sommaire des soldes de bilan dans les caisses régionales accusant, à la clôture des comptes 1939, un surplus de 55 590 fr.

Plus, peut-être, que les écoles rurales, nos classes urbaines, secondaires en particulier, ont pâti des effets de la mobilisation. Dès l'ouverture de son semestre d'hiver, l'*Ecole secondaire de Bulle* a été mise en face d'un maximum d'entraves. Son directeur, élu de la veille, inaugura si bien ses fonctions, qu'il réussit à disposer de locaux de fortune, à suppléer, par une excellente équipe, son corps enseignant mobilisé en entier, et à procurer aux élèves la possibilité de doubler le cap d'une année d'études quelque peu compromise à sa réouverture.

L'*Ecole secondaire professionnelle des garçons*, à Fribourg, s'est maintenue, avec 240 élèves, au niveau honorable atteint depuis deux lustres. L'autorité locale lui manifesta sa satisfaction, en votant, l'an dernier, la construction d'un bâtiment répondant aux vœux légitimes des maîtres et de leurs élèves. L'édifice s'élève vaste et pratique et l'on compte qu'il offrira dès janvier prochain de nombreuses salles propres à développer encore le magnifique essor pris par cette institution.

Son pendant en notre ville, l'*Ecole secondaire des jeunes filles*, aurait pu célébrer, au début de cet exercice, l'anniversaire de sa fondation en 1850. D'aucuns ont regretté, en cette occurrence, qu'on ait abandonné une tradition très ancienne et, pour plusieurs motifs, chère à cette école. En renonçant à imprimer le catalogue de cette année, palmarès et compte rendu réunis, on a interrompu la série respectable d'une publication étroitement liée au renom de l'établissement. Ayant évoqué les événements qui ont marqué dans la vie de l'école et de ses sections, durant l'année écoulée, la directrice, M^{lle} D^r Dupraz, termina son rapport par de justes considérations sur la formation que, plus que jamais, il importe de donner aux futures épouses et mères de famille. Ces pages éloquentes méritaient mieux que quelques copies dactylographiées. N'éveillent-elles pas le souvenir de trente et quelques comptes rendus rédigés par un prédécesseur avec la sagacité et l'élégance qui caractérisaient sa prose et que, pour le bonheur de l'école, on se plaît à retrouver dans les rapports directoriaux d'aujourd'hui. Ainsi, en exposant les impatientes aspirations à un prétendu « ordre nouveau », M^{lle} Dupraz y oppose tout simplement l'ordre chrétien et en montre l'application dans la mise en œuvre de la devise de sa maison : « Servir de notre mieux, à la garde de Dieu ! »

Toujours sur le terrain de l'éducation féminine, il ne paraîtra pas superflu de rappeler l'effort tenté depuis 40 ans pour introduire et populariser chez nous *l'enseignement ménager*. Une étude publiée par l'« Annuaire » a décrit la lutte entreprise à l'endroit de l'application de la loi, la première en Suisse, qui rendait obligatoire la fréquentation des écoles ménagères, soit des cours complémentaires pour jeunes filles. La formation pratique de la femme a enfin cause gagnée. Des 75 cours prévus au plan originel, dix, tout au plus, restent à établir. Saluons ici les facteurs de cet incontestable progrès : l'*Ecole normale ménagère* qui a préparé le personnel enseignant, et les inspectrices de naguère, à qui revient l'honneur d'avoir, contre les vents contraires, ouvert plus de soixante écoles ménagères, préparant ainsi la voie aux futures et ultimes réalisations.

Les maîtres de l'enseignement primaire reçoivent leur formation à l'École secondaire des filles ainsi que dans plusieurs instituts reconnus, et à l'*École normale des instituteurs*, à Hauterive. Cet établissement va subir une éclipse de deux ou trois ans. Onze candidats, formant la quatre-vingtième des promotions admises à l'École normale depuis son ouverture en 1858, ont obtenu leur brevet de capacité. Ils sont allés augmenter la réserve de postulants devenue pléthorique et dont on prévoit l'épuisement vers 1945. Entre temps, l'École, dont l'activité n'est que suspendue, ouvrira ses portes à une première série d'admissions et poursuivra, l'effectif des quatre cours étant devenu complet, l'œuvre de la préparation des instituteurs fribourgeois de l'avenir. La cérémonie de clôture fut ouverte, en juillet, par la lecture du rapport du directeur, M. l'abbé Fragnière, à qui le chef du dicastère de l'Instruction publique exprima la reconnaissance de l'autorité supérieure pour ses dix années d'une complète sollicitude aux intérêts de l'École et à la formation des aspirants-instituteurs. M. Fragnière s'était plu, dans son compte rendu, à faire revivre les traits saillants d'un long passé et les mérites des membres d'un corps professoral qui ont honoré leur carrière et concouru à l'œuvre essentielle de l'École normale. Il manifesta, en particulier, sa gratitude à M. le D^r Dévaud, son devancier à Hauterive, cet ami constant de notre école fribourgeoise qui enseigne la pédagogie à l'Université et ne cesse de bien mériter de notre haut institut par des œuvres de valeur toujours mieux appréciées.

La suppression temporaire des cours à Hauterive n'a pas laissé d'éveiller de chers souvenirs au sein de notre monde pédagogique. Mais l'accueillante demeure peut se glorifier de services plus longs encore. Le « Regeste de l'abbaye » où Mgr Guny a consigné 2218 faits relatifs au couvent et à ses hôtes cisterciens jusqu'à la fin du moyen âge, témoigne de la richesse de ses annales. Nous ne pouvons nous défendre d'en souligner les dates capitales. Etabli vingt ans avant la fondation de Fribourg, par le sire de Glâne, dernier du nom, le couvent fut supprimé sept siècles plus tard (1848) ; mais sa mémoire resta longtemps bénie en notre pays de Nuithonie. Une éphémère école d'agriculture lui succéda en 1850, têt remplacée par l'école normale. Le second aumônier de cet établissement quitta bien vite l'aimable asile pour devenir l'homme d'œuvre, le chanoine Schorderet, dont Fribourg célébrait récemment le centenaire de naissance. Son remplaçant immédiat à Hauterive sera l'abbé Horner, professeur de pédagogie à l'Université qui vit toujours dans la pensée des moins jeunes serviteurs de notre école populaire, comme « l'ami de l'enfance », titre évocateur qu'il s'est donné lui-même et dont il s'était rendu digne.

L'appel du pays à ses défenseurs eut un retentissement plus profond en nos instituts d'études supérieures. Si le *Technicum* ne connut pas de réduction du nombre de ses élèves, il en est allé différemment au Collège et à l'Université.

Au *Collège Saint-Michel*, un déficit du quart s'est produit sur l'effectif du précédent semestre, savoir : 150 étudiants de France, 55 de Suisse et 20 d'autres pays. Dans son discours de clôture, le Recteur loua fort le bon esprit des élèves disposés à se prêter aux services supplémentaires recommandés par l'autorité militaire et les œuvres du soldat. Il leur donna, semble-t-il, une manière de consigne en ouvrant son littéraire et vivant compte rendu par l'opportune interprétation d'une pensée de Claudel : « La jeunesse est faite pour l'héroïsme ! »

Après avoir rappelé que l'établissement est, depuis longtemps, à l'étroit dans son antique installation, le Recteur fit remarquer avec satisfaction que le Collège, devenu acquéreur du Lycée, pourra prochainement occuper cet édifice où, durant un demi-siècle, s'est donné l'enseignement de trois Facultés. « Dans le Lycée devenu libre, — observa-t-il encore, — nos étudiants se souviendront de son illustre passé et trouveront un motif de plus de se livrer avec ardeur au travail, entrevoyant, au delà du Collège, les études supérieures.

Sans autre transition, nous noterons que l'*Université* a partagé avec le Collège la défaveur d'un recrutement anormal. La statistique du semestre d'été 1940 constate, en effet, que sur 1045 inscriptions enregistrées l'année précédente, 285 ont disparu dont les deux tiers affectent la seule participation française. A l'évidence, cet accident ne menace point l'avenir. Il n'a, par exemple, compromis en rien le succès d'une manifestation estudiantine dont Fribourg, à chaque décennie, fête joyeusement le retour et qui a groupé dans nos murs, en juillet, plus de mille délégués des quarante sections composant la « Société des étudiants suisses ». L'un des actes importants de leur assemblée fut la conférence fort goûtée du prof. de Reynold sur le thème actuel de la « restauration nationale ». Un autre souvenir recueilli avec empressement par nos hôtes aura été la visite de la cité universitaire qui s'achève. Sur les pas du meilleur guide, M. le conseiller Piller, nos jeunes amis ont parcouru les pavillons futurs de notre haute Ecole et admiré combien leur ensemble s'harmonise avec la riche frondaison de grands arbres que les architectes, amoureux d'un joli site, ont religieusement conservés. Ils ont gardé l'espoir que l'état des travaux permettra l'occupation, au prochain semestre, du pavillon des cours, ménageant ainsi aux élèves des trois Facultés primitives, l'agrément dont jouissent leurs condisciples des

sciences, depuis la rénovation des laboratoires et de leurs annexes, à Péroilles.

Cet espoir nous ramène à l'heure où l'« Association des Amis de l'Université » acceptait la mission d'améliorer les aîtres de la Faculté des Sciences. Ce progrès fut réalisé pour maintenir, à Fribourg, un des sièges d'examens fédéraux des sciences naturelles. Une somme de plus d'un million investie dans ce remarquable ouvrage fut couverte par le « Hochschulverein » sans intervention de l'Etat, hormis les subsides dus pour entreprises de chômage.

L'opinion se préoccupe maintenant de la construction résolue pour remplacer les salles devenues insuffisantes au Lycée par des locaux où maîtres et élèves trouveront les meilleures conditions de travail. Nous n'avons pas à considérer ici le coût de l'œuvre. Le « Hochschulverein » s'en est chargé en adoptant plans et devis. Il dressa un budget sérieux et envisagea toutes mesures propres à assurer le financement de l'importante bâtisse. On a mis, sans doute, en ligne de compte le produit de la collecte faite en Suisse catholique, chaque année, le 1^{er} dimanche de l'Avent, et l'on n'a point exclu d'autres manifestations individuelles de la générosité de nos coreligionnaires qui s'est déjà plusieurs fois exercée sous la forme de « dons du jubilé universitaire ». Qu'il nous soit permis, pour finir, de signaler l'une de ces offrandes, dans le beau geste de nos maîtresses ménagères et de plusieurs de leurs amies de l'enseignement primaire, qui ont réuni mille francs libéralement présentés à la plus haute école du pays. Cadeau modeste, à la vérité, si on le compare à d'autres donations ; mais combien sympathique ! Ne fait-il pas songer à ce « denier de la veuve » célébré à jamais dans la chrétienté parce qu'il mérita la louange du Sauveur ?

G.

Genève.

I. Généralités.

L'année scolaire 1939-1940 restera gravée dans la mémoire des professeurs et des élèves. Bien des maîtres et des étudiants furent mobilisés, des locaux réquisitionnés, l'enseignement réduit ou suspendu, les programmes inachevés. Inutile de s'attarder sur ces multiples difficultés qui mirent à rude épreuve l'ingéniosité des chefs de service et le dévouement du corps enseignant :